



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/678
8 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 997 (1995), du 9 juin 1995, par laquelle le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) jusqu'au 8 décembre 1995. Le Conseil décidait également de modifier le mandat de la MINUAR de façon à mettre l'accent sur les activités de consolidation de la paix et autorisait une réduction progressive des effectifs.

2. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité me demandait également de lui présenter un rapport sur la manière dont la Mission s'acquittait de son mandat, sur la situation humanitaire au Rwanda et sur les progrès réalisés en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés. Dans mon rapport du 9 juillet (S/1995/552), j'informais le Conseil de l'issue de mes consultations avec les gouvernements de pays voisins du Rwanda concernant la possibilité d'y déployer des observateurs militaires des Nations Unies, conformément au paragraphe 6 de la résolution 997 (1995). Au cours de la période considérée, le Conseil a été régulièrement tenu au courant, oralement, de l'évolution de la situation concernant le Rwanda. Le présent rapport fait le point de la situation au 3 août.

3. Cela fait un an ou plus que le Rwanda essaie de surmonter les conséquences du génocide. Un quart de sa population se trouve toujours dans des camps de réfugiés près de ses frontières, séquelle persistante des tragiques événements de 1994. Cela dit, la situation en matière de sécurité s'est notablement améliorée depuis mon rapport du 4 juin (S/1995/457). Les relations de travail entre le Gouvernement d'unité nationale et la MINUAR se sont également améliorées, et un esprit de coopération s'est fait jour avec les programmes et organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et les donateurs bilatéraux. Mon voyage au Rwanda les 13 et 14 juillet avait pour but d'aider à renforcer ces tendances positives. Il m'a aussi donné une occasion utile d'échanger des vues avec les dirigeants du pays sur les problèmes qu'il reste à résoudre.

II. ASPECTS POLITIQUES

4. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a pris certaines mesures pour améliorer les relations avec les pays voisins, surtout le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et le Zaïre. Les Ministres burundais, rwandais et zaïrois de la défense se sont rencontrés à Bujumbura le 9 juin et ont convenu d'instituer des patrouilles conjointes le long de leurs frontières communes et de mettre en oeuvre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité le long de ces frontières. Les Ministres burundais des affaires étrangères et de la défense et le Ministre tanzanien de la défense se sont rendus au Rwanda en juillet pour discuter de la coopération et d'autres questions d'intérêt commun. Cette intensification des contacts bilatéraux dans la région est un signe encourageant.

5. Les efforts déployés pour promouvoir l'administration de la justice, instaurer l'ordre public et encourager la réconciliation nationale se sont poursuivis. Le 17 juillet, le Ministre de la justice a initié un cours de formation de quatre mois à l'intention des futurs magistrats. Toutefois, bien que de hauts fonctionnaires, notamment le Vice-Président et Ministre de la défense, le général de division Paul Kagame, aient lancé un appel public à l'armée et aux forces de sécurité leur enjoignant de respecter les droits des citoyens, on continue de signaler des actes de violence.

6. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures visant à instaurer la confiance et à encourager le retour librement consenti des réfugiés. Le 20 juin, il a publié une déclaration ouvrant la possibilité d'établir des contacts avec des représentants de réfugiés n'ayant pas été impliqués dans des actes de génocide. Dans le même temps, il a encouragé les réfugiés à revenir brièvement au Rwanda pour y évaluer personnellement la situation et accélérer ainsi le rythme de rapatriement. Des conférences et séminaires sur la réconciliation nationale, organisés avec l'assistance de l'Opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda (voir par. 16 ci-après), ont été convoqués. En outre, Radio MINUAR, qui peut désormais être captée dans plus de 70 % du territoire rwandais, continue de diffuser des émissions visant à instaurer la confiance et donne à la population des informations factuelles et objectives sur la situation dans le pays. Dès que la MINUAR aura reçu du Gouvernement l'autorisation d'installer le reste de l'équipement de Radio MINUAR, les émissions devraient parvenir aussi jusqu'aux camps de réfugiés rwandais au Zaïre.

7. Dans mon dernier rapport sur le Rwanda (S/1995/552), je relevais que le Gouvernement, conformément aux dispositions des Accords de paix d'Arusha (A/48/824-S/26915, annexe I), avait présenté à l'Assemblée nationale la liste des candidats qu'il proposait au poste de président et aux cinq postes de vice-président de la Cour suprême. L'Assemblée nationale a estimé inacceptables plusieurs des noms sur cette liste, et des efforts sont en cours pour trouver des candidats acceptables à la fois à l'Assemblée et au Gouvernement. En outre, le 19 juillet, après avoir entendu rapporter que, aux dires d'un fonctionnaire, il était interdit aux partis non gouvernementaux de mener des activités politiques, le Président Pasteur Bizimungu a déclaré que, si les activités politiques multipartites en tant que telles n'avaient pas été interdites, la concurrence politique et les accusations réciproques entre partis politiques qui

causent instabilité et zizanie ne seraient pas tolérées. S'il est vrai que l'on peut, dans un environnement pluraliste, imposer des restrictions visant à empêcher l'extrémisme politique, ces informations causent une certaine préoccupation car de telles restrictions au Rwanda ne feront rien pour promouvoir la réconciliation nationale.

Ma visite au Rwanda

8. C'est dans ces circonstances que je me suis rendu au Rwanda les 13 et 14 juillet pour me rendre compte sur place des progrès qui ont été réalisés et des problèmes qui subsistent. Au cours de mon séjour, dont j'ai rendu compte au Conseil de sécurité le 25 juillet, je me suis longuement entretenu avec de hautes personnalités du Gouvernement rwandais, dont le Président Bizimungu, le Vice-Président Kagame et le Premier Ministre Faustin Twagiramungu. J'ai pris la parole devant l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire à la suite de laquelle j'ai procédé à un échange de vues avec les parlementaires. J'ai également rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales rwandaises qui s'occupent activement des droits de l'homme sur le terrain et représentent les survivants du génocide. Lors de mon passage à Nyarubuye, dans le sud-est du Rwanda, j'ai déposé une gerbe sur un site dédié à la mémoire des victimes du génocide. Une inspection aérienne des prisons de Kigali et Nsinda a contribué à appeler l'attention du public sur la nécessité urgente d'améliorer les conditions de détention inhumaines dans les prisons rwandaises.

9. Les entretiens que j'ai eus avec les représentants du Gouvernement ont permis de constater l'existence d'un large accord sur les tâches prioritaires auxquelles devait s'atteler le Rwanda. Celles-ci comprenaient la réconciliation nationale, le maintien de la sécurité à l'intérieur du pays et le long de ses frontières et la reconstruction. J'ai évoqué avec les représentants du Gouvernement les informations faisant état d'une menace croissante de déstabilisation au-delà des frontières du Rwanda.

10. En ce qui concerne la réconciliation nationale, mes entretiens ont essentiellement porté sur les efforts visant à accélérer le processus de rapatriement des réfugiés. J'ai particulièrement insisté sur la nécessité de créer sur place des conditions propres à créer le climat de confiance nécessaire pour encourager les réfugiés à rentrer dans leur pays de leur plein gré dans la sécurité et la dignité. À cet égard, j'ai évoqué la nécessité de renforcer le système judiciaire national. J'ai fait valoir que, comme prévu dans les accords d'Arusha (A/48/824-S/26915, annexes), l'ensemble du peuple rwandais doit participer pleinement à la conduite des affaires du pays et alors seulement pourrait-il panser ses blessures et s'engager dans la voie du progrès économique durable. J'ai examiné avec les représentants du Gouvernement la possibilité d'organiser, à titre de mesure de confiance supplémentaire, des tables rondes officieuses et d'inviter à y participer des membres de tous les secteurs de la société rwandaise, y compris de la communauté des réfugiés. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que le respect des droits de l'homme est un facteur essentiel pour assurer la réconciliation nationale. Il faut certes traduire en justice les auteurs du génocide, mais les actes de vengeance ou de représailles ne doivent pas être tolérés. Une autre question soulevée au cours de mon séjour au Rwanda concernait le danger de plus en plus grand de déstabilisation. J'ai fait part aux représentants du Gouvernement de mon profond souci d'éviter que le

peuple rwandais, qui avait déjà tant souffert, ne soit victime d'une nouvelle vague de violence. À mon avis, le retour des réfugiés dans les meilleurs délais et dans la sécurité réduirait le danger d'infiltration, de sabotage et de déstabilisation venant de l'extérieur. Tant que d'importants groupes de réfugiés demeuraient dans les pays voisins, il était probable que ce danger persiste.

III. SÉCURITÉ

11. Comme on l'a vu plus haut, la situation en matière de sécurité s'est améliorée au Rwanda. Les restrictions imposées à la liberté de mouvement de la MINUAR ont pour la plupart été levées, ce qui a permis à la Mission de s'acquitter plus efficacement de son mandat. En outre, les actes de banditisme et les vols ont considérablement diminué ces derniers mois.

12. Dans certaines régions, la grave pénurie de logements et les différends concernant la propriété des biens continuent toutefois de provoquer des actes de violence. À cet égard, la fermeture des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays dans le sud-ouest et, de ce fait, le retour d'un grand nombre de personnes dans leurs anciens quartiers ainsi que la poursuite du processus de rapatriement des réfugiés ont exacerbé la crise du logement et de l'aménagement de l'espace disponible. Bien qu'elles soient moins nombreuses, les arrestations et détentions arbitraires ne laissent de susciter des inquiétudes, tout comme les informations qui ne cessent de faire état d'attaques, de disparitions et d'assassinats, pour la plupart, de réfugiés qui ont récemment regagné leurs foyers.

13. Les 27 juillet et 1er août, les sous-préfets de Ruhango, dans la préfecture de Gitarama, et de Gikongoro, dans la préfecture de Gikongoro, de même qu'un haut responsable religieux de la paroisse catholique de Kamonyi, dans la préfecture de Gitarama, ont été abattus par des hommes armés non identifiés. Les enquêtes n'ont pas permis d'établir le motif de ces crimes. De tels incidents nuisent au climat de sécurité dont le pays a tellement besoin.

14. On continue de faire état de tensions et de l'insécurité dans des régions voisines du Rwanda au Zaïre. Les informations signalant des actes d'infiltration et de sabotage par des éléments armés ainsi que les allégations selon lesquelles des membres des anciennes forces gouvernementales et milices dispensent un entraînement militaire et reçoivent des livraisons d'armement ont fortement exacerbé les tensions dans les zones frontalières. Les Gouvernements zaïrois et rwandais ont tous deux récemment admis que la situation s'était détériorée dans la zone frontalière et chacun a fait porter à l'autre la responsabilité de cet état de choses. Le Gouvernement rwandais a renforcé les mesures de sécurité surtout dans les zones frontalières afin de réduire la menace de déstabilisation par des éléments armés et demandé que soient levées les restrictions imposées sur ses achats d'armement.

15. Le 9 juillet, j'ai fait rapport au Conseil de sécurité (voir S/1995/552) comme suite à la demande formulée par le Conseil dans sa résolution 997 (1995), par laquelle il m'avait prié de tenir des consultations avec les gouvernements de pays voisins du Rwanda, concernant la possibilité de déployer des observateurs militaires des Nations Unies afin de contrôler la vente ou la

livraison d'armement et de matériels. Mon Envoyé spécial, M. Aldo Ajello, qui s'est rendu dans la région, a constaté que certains pays étaient peu enclins à accepter le déploiement sur leur territoire de ces observateurs militaires. Le 25 juillet, j'ai informé le Conseil des consultations que j'avais moi-même tenues sur cette question dans la région. Il s'était dégagé un consensus sur la nécessité de prévenir d'urgence les actes de violence qui risquaient de compromettre la paix et la stabilité dans la région. À cet égard, certains gouvernements s'étaient montrés intéressés par la création, sous les auspices de l'ONU, d'une commission internationale d'enquête sur les allégations selon lesquelles des armes seraient livrées à des membres des anciennes forces gouvernementales rwandaises. Pour que cette proposition prenne effet, il faudrait qu'elle rencontre l'adhésion de tous les États Membres intéressés. Je me propose de poursuivre les consultations à cet égard et de présenter au Conseil, en temps voulu, des recommandations touchant la création éventuelle d'une commission internationale.

IV. DROITS DE L'HOMME

16. L'Opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda a continué de s'employer à sensibiliser la population rwandaise à l'importance que revêt le respect des droits de l'homme de tous les citoyens. Au 1er août 1995, elle avait déployé 118 membres et créé dans tout le pays 11 antennes qui servent de base aux équipes mobiles de spécialistes des droits de l'homme. Des dispositions sont actuellement prises en vue d'ouvrir des antennes auxiliaires dans plusieurs autres communes afin de maintenir une présence plus intégrée dans l'ensemble du pays. Dans l'intervalle, des spécialistes continuent de se rendre dans les communes pour y rencontrer les autorités civiles, judiciaires et militaires et la population locale. Leurs activités ont été axées sur la sécurité, l'accès à la propriété, le fonctionnement du système judiciaire local, les conditions régnant dans les centres de détention et les allégations faisant état de violations des droits de l'homme. En outre, l'Opération s'emploie actuellement à créer, au niveau des provinces ou des préfectures, des comités des droits de l'homme prévoyant une participation locale qui rencontreront périodiquement des représentants des divers services gouvernementaux. Au cours de la période à l'examen, l'Opération a organisé des séminaires éducatifs à l'intention des représentants des autorités civiles, militaires et judiciaires.

V. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA

17. Les six juges des deux chambres de première instance du Tribunal élus par l'Assemblée générale en mai 1995 ont prêté serment et tenu leur première session plénière du 26 au 30 juin à La Haye. Au cours de cette session, les juges ont élu président le juge Laity Kama (Sénégal) et vice-président le juge Yakov A. Ostrovsky (Fédération de Russie) et adopté le règlement intérieur du Tribunal. Il est absolument indispensable que le Tribunal commence ses travaux de fond dans l'avenir proche.

18. Des locaux ont été attribués au Bureau du Procureur à Kigali qui devrait prochainement être doté de tout le personnel dont il a besoin. Il faut néanmoins redoubler d'efforts pour permettre au Tribunal de commencer à fonctionner à Arusha et d'avoir un bureau pleinement opérationnel à Kigali. Le 20 juillet, dans sa résolution 49/251, l'Assemblée générale a approuvé un

montant d'environ 13,5 millions de dollars destiné à financer les activités du Tribunal. Toutefois, compte tenu des immenses ressources matérielles, humaines et logistiques qui sont nécessaires à son bon fonctionnement, j'invite une nouvelle fois les États Membres à verser de nouvelles contributions volontaires au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies créé pour le Tribunal. À ce jour, ce fonds compte 6,3 millions de dollars. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude aux États Membres qui ont versé ces contributions.

VI. ASPECTS MILITAIRES

19. Conformément au mandat modifié que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 997 (1995), les activités de la composante militaire de la MINUAR, qui visaient jusqu'ici à assurer la sécurité, ont désormais pour objet de contribuer à la normalisation de la situation dans le pays. La composante militaire de la Mission prête également son concours pour la livraison de l'aide humanitaire et fournit un soutien technique et logistique. Toutefois, les moyens dont elle dispose à cet effet seront de plus en plus limités du fait de la réduction progressive de ses effectifs et autres ressources.

20. Le Conseil ayant autorisé une réduction de l'effectif de la MINUAR qui doit être ramené à 1 800 soldats d'ici octobre 1995, la composante militaire de la Mission compte de moins en moins d'hommes. Des unités de soldats de l'ONU en poste dans différentes régions du pays ont été regroupées en formations de la taille d'une compagnie. Compte tenu des besoins opérationnels, les unités ci-après resteront dans le pays : le bataillon ghanéen (660 hommes), qui est chargé d'assurer la protection des installations des Nations Unies; une autre compagnie de 135 hommes, chargée de protéger le personnel du Tribunal international et de l'Opération pour les droits de l'homme au Rwanda; la compagnie des transmissions de la Force (Inde), qui compte 75 hommes et fournit un appui en matière de transmissions au quartier général de la Force et à quatre états-majors de secteur; la section de police militaire (45 hommes); enfin, une équipe du quartier général de la Force comprenant 35 officiers d'état-major, qui restera à Kigali. En outre, une compagnie du génie (Inde) comptant 125 hommes fournira un soutien technique dans tout le Rwanda, tandis qu'un groupe de 85 soldats canadiens assurera la maintenance du système logistique intégré de la MINUAR. Les compagnies d'infanterie du Ghana, du Mali, du Malawi et du Nigéria (une par pays) seront stationnées respectivement à Kibungo, Gikongoro, Cyangugu et Nyundo. L'équipe médicale militaire, qui est fournie par l'Australie, doit être retirée le 22 août. De nombreux contributeurs éventuels ont été invités à la remplacer, mais malheureusement, aucun n'a accepté de prêter son concours. Je suis donc en train d'étudier d'urgence la possibilité d'assurer les services médicaux nécessaires à la MINUAR dans le cadre d'arrangements contractuels.

21. Conformément à la résolution 997 (1995), le rapatriement des troupes de la MINUAR a commencé. À ce jour, les bataillons d'infanterie éthiopien, tunisien et zambien ont été rapatriés, de même qu'une partie des effectifs de la compagnie nigériane. Au 3 août 1995, les effectifs de la MINUAR avaient été ramenés à 3 571 hommes, tous grades confondus. Les contingents australien et sénégalais doivent être rapatriés d'ici la fin du mois d'août, tandis que les membres des compagnies ghanéenne et malienne doivent regagner leur pays au début du mois de septembre. Les effectifs du bataillon d'infanterie indien doivent être réduits au début du mois d'octobre. Ceux de la police militaire et du

quartier général de la Force diminueront également au cours de la période considérée.

22. Par la même résolution, le Conseil a approuvé le maintien à son niveau actuel (320 hommes) de l'effectif des observateurs militaires de la MINUAR. Au cours de la période considérée, les observateurs militaires ont continué d'assurer la liaison avec les représentants du Gouvernement, les observateurs des droits de l'homme et les organismes des Nations Unies et de suivre la situation en matière de sécurité des réfugiés, personnes déplacées et autres personnes qui ont été réinstallées.

VII. POLICE CIVILE

23. Dans sa résolution 997 (1995), le Conseil de sécurité a décidé de maintenir à 120 observateurs l'effectif autorisé de la composante police civile de la MINUAR. Au 3 août, la Mission comptait 56 observateurs de neuf pays, et 21 observateurs supplémentaires devaient être déployés au milieu du mois.

24. Dans mon rapport du 4 juin (S/1995/457), j'indiquais que selon le Gouvernement rwandais, le programme de stages administré par la police civile de la MINUAR devait laisser place à des arrangements bilatéraux, et que la police des Nations Unies devait être retirée une fois que ces arrangements auraient été pris. Depuis lors, le Gouvernement a autorisé la MINUAR à poursuivre son programme de stages durant la période couverte par le mandat actuel. La police civile a par conséquent continué à concentrer ses activités sur la surveillance et la formation. Le 15 juin 1995, un deuxième groupe de 301 gendarmes est arrivé au bout d'un cours intensif de 16 semaines organisé par les Nations Unies. Un nouveau cours a commencé en juillet pour un autre groupe de 513 gendarmes; il sera suivi par un stage destiné à former 100 instructeurs.

25. Avec l'assistance de la communauté internationale, le Gouvernement rwandais a pris des mesures pour renforcer le centre de formation de la police communale. Au début du mois de juillet, deux projets dans le cadre desquels le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournira une assistance en vue de la formation des membres de la gendarmerie nationale et de 1 500 agents de police communaux ont été approuvés. La formation du premier groupe de 750 agents de police devrait commencer au début du mois de septembre.

VIII. ASPECTS HUMANITAIRES

26. Malgré les efforts déployés par les autorités rwandaises et la communauté internationale, en particulier la MINUAR, le Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les conditions dans les prisons constituent maintenant une crise humanitaire extrêmement grave. Plus de 50 000 personnes sont actuellement incarcérées dans 12 prisons et divers lieux de détention, bien que la capacité d'accueil ne soit que de 12 250 personnes. Les taux de mortalité ont été estimés à plus de 200 par mois. Il est donc urgent que les autorités rwandaises et la communauté internationale déploient des efforts plus énergiques afin d'améliorer les conditions dans les prisons.

27. Divers dirigeants politiques et religieux se sont récemment rendus au Rwanda, notamment le Ministre néerlandais pour la coopération en matière de développement, M. Jan Pronk, l'archevêque Desmond Tutu, d'Afrique du Sud, et le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel. Nombre de ces dirigeants ont pu constater les conditions effroyables régnant dans les prisons. Après sa visite, M. Kinkel m'a adressé une communication me demandant instamment de faire tout mon possible pour mettre fin à cette situation catastrophique.

28. J'ai demandé au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de prendre, d'urgence, en coordination avec le Gouvernement rwandais et la communauté internationale, des mesures efficaces afin de remédier à la situation. Le Département des affaires humanitaires a déjà tenu des consultations à New York avec des représentants des organismes des Nations Unies et des donateurs, afin de mettre au point un plan d'action visant à obtenir des ressources et à parvenir à un accord sur un mécanisme de coordination. D'autres consultations sont envisagées à Genève avant qu'une mission conduite par le Département des affaires humanitaires ne se rende la semaine prochaine à Kigali pour arrêter le plan d'action en collaboration avec le Gouvernement rwandais et mon Représentant spécial.

29. Depuis mon rapport du 4 juin (S/1995/457), le rythme auquel les Rwandais réfugiés dans des pays voisins sont retournés au Rwanda s'est légèrement accéléré. En juin, 2 727 Rwandais réfugiés au Zaïre sont rentrés au Rwanda. Selon le HCR, il se pourrait qu'en plus des 6 250 réfugiés au Burundi qui ont été rapatriés sous ses auspices en juin et juillet, quelque 10 000 personnes soient rentrées au Rwanda de leur propre initiative au cours de la même période.

30. Les perspectives de rapatriement des réfugiés rwandais en provenance de la République-Unie de Tanzanie se sont améliorées depuis que des hauts fonctionnaires des deux pays ont rencontré des représentants du HCR à Kigali du 17 au 19 juillet pour examiner les modalités du rapatriement d'environ 700 000 personnes. La réunion a débouché sur un accord concernant la mise en place d'une commission conjointe sur la sécurité et la réinstallation des réfugiés. Il y a lieu d'espérer aussi que les mesures de confiance prises par le Gouvernement, les Nations Unies et les organisations non gouvernementales, telles que des visites organisées de réfugiés au Rwanda, encourageront le rapatriement.

31. Depuis la fermeture des camps de personnes déplacées dans le sud-ouest du Rwanda, les organisations humanitaires internationales ont intensifié leurs activités au niveau des communes. Le Gouvernement a également lancé la première phase de son programme de relèvement, en concentrant ses efforts sur 59 communes situées dans des zones prioritaires. Les livraisons d'aide alimentaire dans le pays ont augmenté et il existe au Rwanda et dans la région des stocks de vivres suffisants pour couvrir les programmes prévus de distribution. Les approvisionnements à distribuer en cas d'urgence, si le besoin s'en faisait sentir, sont désormais disponibles en quantités adéquates.

32. À la suite d'un accord bilatéral conclu entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et celui du Rwanda, un programme national de déminage a été mis en place en juillet. Aux termes de l'Accord, il sera créé un bureau national du déminage de même qu'une base de données sur les mines. Le bureau

sera également responsable d'un programme de sensibilisation au danger des mines, ainsi que d'un programme destiné à former 80 soldats rwandais aux activités de déminage. Toutes ces activités contribueront sensiblement à l'effort de reconstruction.

33. Au 12 juillet, le Fonds d'affectation des Nations Unies pour le Rwanda avait reçu des contributions d'un montant de 6,54 millions de dollars, y compris la récente contribution de 200 000 dollars versée par la Nouvelle-Zélande. Le Fonds a servi à financer des projets qui visaient à répondre aux besoins en matière de secours d'urgence et de relèvement, ainsi qu'aux besoins urgents des ministères essentiels. Au 1er août, des contributions d'un montant total de 116 millions de dollars avaient été annoncées sur le montant de 219 millions de dollars demandé dans le cadre de l'Appel global interorganisations d'urgence en faveur du Rwanda; ceci représente une augmentation de 36 millions de dollars des annonces de contributions depuis mon dernier rapport au Conseil. En ce qui concerne les besoins de la sous-région, les contributions annoncées s'élevaient à 346 millions de dollars, sur un montant total de 587 millions de dollars qui avait été demandé, soit une augmentation de 1 million de dollars.

34. Bien qu'un effort humanitaire de grande ampleur soit toujours nécessaire pour répondre aux besoins massifs des réfugiés rwandais dans les pays voisins en matière de secours d'urgence, à l'heure actuelle, au Rwanda même, les efforts portent de plus en plus sur le relèvement et la reconstruction. Cette réorientation de l'assistance a exigé un ajustement des divers programmes humanitaires des Nations Unies et des structures opérationnelles dans le pays. En conséquence, le Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda, qui avait été créé l'année dernière sous la direction du Coordonnateur des activités humanitaires à Kigali, a commencé à faire des préparatifs en vue de sa fermeture éventuelle. Des dispositions sanitaires sont prises pour que la coordination de l'assistance humanitaire continue d'être assurée. Au nombre de ces arrangements, on peut citer la mise en place d'une petite équipe d'intervention des Nations Unies, dirigée par le Coordonnateur résident, qui veillera à la préparation et à l'application en temps opportun et de manière efficace de mesures appropriées destinées à répondre aux situations d'urgence.

IX. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

35. Les pays donateurs et les organismes des Nations Unies se sont réunis à Kigali les 6 et 7 juillet pour procéder à un examen à mi-parcours de la Conférence de table ronde tenue à Genève en janvier 1995. La communauté des donateurs a reconnu qu'il fallait accélérer le décaissement des fonds déjà engagés et a annoncé de nouvelles contributions s'établissant à 200 millions de dollars, ce qui portait à plus de 800 millions de dollars le montant des contributions annoncées depuis la Conférence. Lors de cette réunion, on a signalé des progrès dans la reconstruction de l'infrastructure du pays et une augmentation de la production agricole. Cependant, des problèmes énormes continuent de se poser dans les domaines de la réinstallation, du soutien budgétaire, de la création de capacités nationales et de la production industrielle.

36. Au 25 juillet 1995, le montant total des contributions administrées par le PNUD dans le cadre des fonds d'affectation spéciale s'établissait à 22 millions

de dollars; à cette date 13 millions de dollars avaient été reçus et 7,5 millions de dollars environ avaient été décaissés au titre de projets de relèvement et de développement, à savoir : renforcement de la capacité de l'appareil judiciaire, remise en état des principaux bâtiments administratifs, fourniture de matériel indispensable au fonctionnement de l'administration publique rwandaise, accroissement de la capacité des prisons et appui à des programmes de formation à l'intention de la police communale et de la gendarmerie nationale.

37. Plusieurs programmes visant à faciliter le retour au Rwanda des anciens membres de la fonction publique rwandaise ont été entrepris. L'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont continué d'aider à dispenser une éducation de base aux Rwandais, tant à l'intérieur du pays que dans les camps de réfugiés. En outre, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et le PNUD exécutent un projet qui devrait rendre le Gouvernement mieux à même de gérer ses ressources économiques, financières et humaines.

38. Il y a eu un certain nombre d'améliorations pour ce qui est de soulager la détresse des enfants rwandais, dont beaucoup ne sont pas encore remis du traumatisme qu'ils ont subi par suite des atrocités de 1994. Sur les quelque 45 000 enfants qui ont perdu leurs parents ou en ont été séparés, plus de 28 000 se trouvent maintenant dans des structures de placement familial et un gros effort est fait pour subvenir aux besoins des autres. À la mi-juin, 155 prisonniers âgés de 7 à 14 ans ont été transférés dans un nouveau centre spécialement conçu pour les enfants. La démobilisation, la réadaptation et la réinsertion des enfants enrôlés comme soldats se poursuivent.

X. ASPECTS FINANCIERS

39. Dans sa résolution 49/20 B du 12 juillet 1995, l'Assemblée générale a décidé, à titre de mesure provisoire, en attendant de recevoir à sa cinquantième session les prévisions de dépenses révisées et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 109 951 900 dollars (soit un montant net de 107 584 300 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUAR pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995. Elle a décidé également de répartir entre les États Membres un montant brut de 99 628 200 dollars (soit un montant net de 97 508 000 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUAR pour la période allant du 10 juin au 8 décembre 1995. Les montants révisés permettront de financer notamment deux postes supplémentaires (Commissaire de la police civile et Directeur du bureau de liaison de la MINUAR à Kinshasa).

40. Au 26 juillet 1995, les quotes-parts non acquittées au Compte spécial de la MINUAR, depuis la mise en place de la Mission s'élevaient à 64,7 millions de dollars et le montant total des quotes-parts restant dues au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 779 300 000 dollars.

XI. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

41. Au cours des 12 mois qui se sont écoulés depuis l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de l'Afrique, le Gouvernement rwandais s'est évertué à

stabiliser la situation dans le pays, mais la stagnation économique et l'absence de recettes publiques pour gérer l'administration avec efficacité continuent de contrecarrer ces efforts. C'est une des raisons pour lesquelles bien des causes du conflit et du génocide concomitant n'ont toujours pas été abordées de façon résolue et globale. Outre les mesures qui ont été prises jusqu'ici par le Gouvernement et la communauté internationale, il faudra du temps et des efforts accrus seront nécessaires avant que le pays puisse se remettre des événements traumatiques de 1994. La tension qui règne aux frontières du pays risquant à tout moment de dégénérer en violence incontrôlable, c'est de toute urgence que le Gouvernement rwandais, les pays de la sous-région et les autres membres de la communauté internationale doivent faire face aux problèmes capitaux auxquels se heurte le pays.

42. Il est impératif que les représentants de tous les éléments de la société rwandaise entament des pourparlers en vue de parvenir à un accord sur une structure constitutionnelle et politique qui permette d'instaurer une stabilité durable. Il va de soi que les dirigeants politiques soupçonnés d'avoir organisé et mené le génocide l'année dernière doivent être écartés de ces pourparlers et ils doivent être jugés par le Tribunal international. Le Gouvernement rwandais devrait promouvoir ces pourparlers afin que les milliers d'autres personnes tenues en suspicion puissent prendre confiance et s'associer aux efforts de reconstruction de leur pays.

43. La communauté internationale a un rôle important à jouer dans la reconstruction du Rwanda et pour ce qui est d'encourager le rapatriement et la réconciliation. Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux États, aux organismes donateurs et aux organisations non gouvernementales pour les contributions déterminantes qu'ils ont apportées à la promotion de la paix et du relèvement au Rwanda. Cela étant, je leur demande de redoubler d'efforts au cours de cette période décisive afin de contribuer à empêcher que la violence ne reprenne.

44. Conformément à la résolution 997 (1995), la MINUAR prend les dispositions voulues pour réduire sa présence militaire au Rwanda et s'acquitter de son nouveau mandat. Le Gouvernement a encouragé cette ligne de conduite, qui traduit l'amélioration graduelle de la situation dans le pays. À cet égard, je lui demande instamment de veiller à ce que des mesures soient ostensiblement mises en place pour assurer le respect des droits de l'homme et la sécurité de tous les Rwandais. Il est particulièrement important de continuer à encourager le rapatriement librement consenti des réfugiés, ce qui indiquerait clairement à la communauté internationale qu'il y a lieu d'accélérer l'assistance qu'elle apporte à la reconstruction.

45. Au cours de la visite que j'ai effectuée dans la sous-région, j'ai constaté une unité de vues indéniable entre les dirigeants gouvernementaux sur le fait que l'instabilité dans un État de la zone pouvait avoir un effet catastrophique sur tous ses voisins. Il a été largement reconnu qu'il fallait prévenir les influences déstabilisantes, telles qu'infiltrations armées, actes de sabotage et acquisitions illégales d'armes, grâce à des efforts concertés. Un vif intérêt a été manifesté pour la création, sous les auspices des Nations Unies, d'une commission internationale chargée d'examiner les allégations concernant les livraisons d'armes aux anciennes forces gouvernementales. J'espère que tous les

gouvernements concernés appuieront cette initiative. Je me propose de soumettre prochainement mes recommandations à cet égard au Conseil de sécurité.

46. J'ai abordé avec les chefs d'État et de gouvernement de la région l'idée de convoquer une conférence régionale pour examiner les problèmes de la paix, de la sécurité et du développement, qui sont intimement liés, dans l'optique de l'adoption d'un programme d'action spécifique. En attendant, pour s'attaquer aux problèmes urgents que pose le rapatriement des réfugiés, il serait peut-être utile de convoquer, dès que possible, une réunion régionale en vue d'élaborer des mesures concrètes pour donner effet aux engagements énoncés dans la Déclaration adoptée lors du Sommet de Nairobi, en janvier 1995, dans le Plan d'action de Bujumbura, adopté en février 1995, et dans les accords tripartites signés par le HCR, le Rwanda et les pays voisins qui accueillent des réfugiés rwandais. Cette réunion viendrait s'ajouter aux réunions de table ronde qui pourraient être convoquées, comme il a été dit plus haut, et auxquelles participeraient tous les éléments de la société rwandaise. J'ai l'intention de continuer à tenir des consultations approfondies sur toutes ces propositions.

47. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, M. Shaharyar Khan, au commandant de la force, le général de division Guy Tousignant, et à tout le personnel civil et militaire de la MINUAR pour l'action qu'ils mènent inlassablement et pour leur remarquable dévouement à la cause de la paix et de la sécurité au Rwanda.

